

**COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES**

**ORGANISATEUR EN 2015 DES CONCOURS
EXTERNE, INTERNE et 3^{ème} VOIE
DE REDACTEUR TERRITORIAL**

Le centre de gestion des Landes a organisé en 2015 le concours de rédacteur territorial en partenariat avec les centres de gestion de la région Aquitaine.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

➤ Epreuves écrites d'admissibilité

	Nombre de postes ouverts	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	% de candidats absents aux épreuves écrites d'admissibilité	Moyenne des épreuves écrites	Seuil d'admissibilité
Externe	50	1363	622	54.37 %	8.08/20	11.25/20
Interne	70	1654	1150	30.47 %	8.67/20	12.25/20
3^{ème} voie	20	176	124	29.54 %	9.85/20	12/20
Total	140	3193	1896	40.62 %	-	-

Une épreuve écrite pour chaque concours porte sur un domaine au choix du candidat lors de son inscription. Ces choix ont abouti à la répartition suivante :

	EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} VOIE	TOTAL
Droit public	34.9 %	35 %	35.8 %	35 %
Droit civil	19.2 %	25.3 %	21 %	22.5 %
Finances, budgets et intervention économique	20.7 %	17.8 %	25 %	19.4 %
Action sanitaire et sociale	25.2 %	21.9 %	18.2 %	23.1 %

➤ Epreuve orale d'admission

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	% de candidats présents	Moyenne de l'épreuve orale	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis	Candidats admis (% du nombre de présents aux épreuves écrites)
EXTERNE	87	84	96.6 %	12.17	12.33/20	51	8.20 %
INTERNE	119	119	100 %	12.63	12.88/20	72	6.26 %
3^{ème} VOIE	39	39	100 %	11.06	12.33/20	17	13.71 %
TOTAL	245	242	98.8 %	-	-	140	7.38 %

STATISTIQUES

(calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

Origine géographique des candidats inscrits			Sexe	
CDG des Landes	Autres départements de la Région Aquitaine	Hors Aquitaine	Femmes	Hommes
450 (14.09 %)	2424 (75.92 %)	319 (9.99 %)	2728 (85.4 %)	465 (14.6 %)

Remarques : 90 % des candidats inscrits sont originaires de la région Aquitaine.

Ce cadre d'emplois attire toujours très majoritairement les femmes.

➤ Préparation des candidats

	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} VOIE	
	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats
CNFPT	10.8 %	23.4 %	41.4 %	62.5 %	38.8 %	70.6 %
Préparation personnelle	53.6 %	31.3 %	46.2 %	31.9 %	52.4 %	29.4 %
CNED	3.3 %	6 %	0.9 %	0 %	1.6 %	-
Autre	0.3 %	2 %	-	-	-	-
Aucune préparation	5 %	9.8 %	1.8 %	1.4 %	2.4 %	-
Non renseigné	27 %	27.5 %	9.7 %	4.2 %	4.8 %	-

Remarque : Quelle que soit la voie de concours, une majorité des candidats déclarent se préparer seuls à ce concours.

➤ Niveaux de diplôme :

	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} VOIE	
	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats
Niveau I et plus (Maîtrise et plus)	36.5 %	66.6 %	7.7 %	26.4 %	15.3 %	17.6 %
Niveau II (Maîtrise, Licence)	24.1 %	19.6 %	13 %	14 %	11.3 %	23.5 %
Niveau III (BTS)	22.3 %	11.8 %	33.8 %	31.9 %	35.5 %	35.4 %
Niveau IV (Bac)	16 %	2 %	32.3 %	20.8 %	27.4 %	23.5 %
Niveau V (CAP, BEP)	0.3 %	0 %	12.3 %	6.9 %	8.9 %	-
Sans diplôme	-	-	0.6 %	-	1.6 %	-
Non renseigné	0.8 %	0 %	0.3 %	-	-	-

Remarque : Quelle que soit la voie de concours, une majorité des candidats autorisés à concourir ont un niveau de diplôme supérieur à celui requis.

Rappel : Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Ainsi deux candidats n'étant pas en possession du diplôme requis ont pu bénéficier du dispositif d'équivalence de diplôme suite à un avis favorable du Centre de gestion organisateur, instructeur de ces dossiers. Tandis qu'un candidat ne possédant ni un niveau de diplôme suffisant, ni l'expérience professionnelle correspondant aux missions du cadre d'emplois, a reçu une décision défavorable.

Egalement à titre dérogatoire prévu par la réglementation, des candidats mères et pères de famille élevant ou ayant élevé au moins trois enfants ont été dispensés de toutes conditions de diplômes.

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Les sujets ont été élaborés par une cellule pédagogique nationale et utilisés par la plupart des CDG organisateurs de ce concours. Les épreuves écrites ont eu lieu dans des centres d'écrit situés dans chaque département aquitain le 24 septembre 2015.

Ces épreuves ont fait l'objet d'une double correction. La note attribuée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les 2 correcteurs. Les copies présentant des fautes d'orthographe ou une présentation négligée sont pénalisées.

Des aménagements spécifiques ont été mis en œuvre pour accueillir 23 candidats reconnus travailleurs handicapés conformément aux certificats médicaux établis par un médecin agréé qui ont été fournis.

Le concours se compose d'une ou deux épreuves d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

➤ Les épreuves d'admissibilité

EXTERNE	INTERNE	3ème VOIE
<p>1° La rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (durée : trois heures ; coefficient 1)</p> <p>2° Des réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants :</p> <p>a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ; b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ; c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ; d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales. (durée : 3 heures ; coefficient 1)</p>	<p>Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :</p> <p>a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ; b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ; c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ; d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales. (durée : trois heures ; coefficient 1)</p>	<p>Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :</p> <p>a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ; b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ; c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ; d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales. (durée : trois heures ; coefficient 1)</p>

- Le concours externe comporte deux épreuves écrites d'admissibilité :

1/ Une note qui portait sur l'ouverture des données publiques.

Cette note vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet, à organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'une note, à produire en temps limité, à l'aide des seuls éléments du dossier, un document synthétique parfaitement compréhensible.

Les correcteurs constatent que :

- C'est un sujet d'actualité qui permet de mettre le candidat en situation professionnelle avec à l'appui une très bonne sélection de documents.
- Différents niveaux apparaissent.
- L'expression écrite est parfois maladroite.
- Le niveau d'orthographe et de syntaxe est médiocre voire faible.

2/ Une épreuve de questions sur un domaine choisi par le candidat au moment de son inscription.

Pour cette session, tous les sujets comportaient 8 questions avec un nombre de points variable en fonction de l'importance de la question et du développement de la réponse attendu. Ce barème est porté sur le sujet afin que les candidats puissent arrêter leur stratégie de traitement du sujet en toute connaissance de cause. Certaines questions peuvent requérir un développement structuré, d'autres des réponses plus brèves destinées à vérifier des connaissances.

Cette épreuve vise à évaluer les connaissances du candidat dans le domaine choisi, son intérêt pour les questions d'actualité en lien avec ce domaine, sa capacité à rendre compte de ses connaissances de manière cohérente et ses qualités rédactionnelles.

Les correcteurs constatent que :

- La plupart des questions correspondent au niveau de l'épreuve et sont plutôt classiques. Cependant certaines questions plus pointues ont déconcerté ces candidats externes notamment dans le domaine des finances et dans celui de l'action sanitaire et sociale.
- Le niveau est globalement très faible.
- Cette épreuve nécessite une culture juridique de base, de la méthodologie et de la préparation.

- Le concours interne et le troisième concours ne comportent qu'une seule épreuve écrite d'admissibilité :

Il s'agit d'une note dans un domaine choisi par le candidat lors de son inscription. Les thèmes de ces notes pour la session 2015 sont les suivants :

- Droit public : les relations entre l'administration et les citoyens.
- Droit civil : la situation des enfants nés d'une GPA à l'étranger.
- Finances : le financement participatif.
- Action sociale : l'accueil des Mineurs Isolés Etrangers.

Cette note vise à évaluer les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'une note
- produire en temps limité, à l'aide des seuls éléments du dossier, un document synthétique parfaitement compréhensible
- maîtriser les connaissances nécessaires à l'exploitation du dossier.

Le candidat trouve dans le dossier tous les éléments nécessaires à la rédaction de la note, mais leur compréhension et la pertinence de leur exploitation requièrent des connaissances dans le domaine choisi.

Les correcteurs constatent que :

- Les sujets sont intéressants avec des documents clairs et particulièrement appropriés pour tester la capacité des candidats à structurer leur analyse.
- Le niveau est très hétérogène.
- Beaucoup de notes sont inachevées révélant un manque de maîtrise du temps.
- Les règles de présentation et de forme sont parfois méconnues.
- Certaines copies relèvent plus de la dissertation que de la note.
- Sur les meilleures copies, la commande est comprise et les idées sont structurées.

Les résultats sont les suivants :

	EPREUVES :	Moyenne	Nombre de notes supérieure ou égale à 10/20	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de candidats éliminés par cette épreuve
EXTERNE	Note	8.99	249 (40.03 %)	17	0	37 (5.95%)
	Questions sur un domaine au choix	7.09	154 (24.21 %)	17	0	203 (31.92 %)
INTERNE	Note sur un domaine au choix	8.69	412 (35.83 %)	16.5	0	115 (10 %)
TROISIEME CONCOURS	Note sur un domaine au choix	9.61	63 (50.81 %)	16	0	8 (6.45%)

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury pour chaque voie de concours. Le jury s'est réuni le 16 novembre 2015 à Mont de Marsan pour en délibérer.

➤ Les épreuves d'admission

EXTERNE	INTERNE	3ème VOIE
Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois. (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel. (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Les membres du jury ont conduit les entretiens les 3, 4, 8, 9 et 10 décembre 2015 à Tartas. Le jury a été scindé en groupes d'examineurs composés d'un représentant de chaque collège (élu, fonctionnaire territorial, personnalité qualifiée). Affectée du coefficient 1, cette épreuve d'admission joue un rôle essentiel dans la réussite du concours, spécialement pour le concours interne et le troisième concours.

Quelle que soit la voie du concours, cette unique épreuve orale est d'une durée de 20 minutes.

Dans un premier temps, le candidat présente un exposé pendant 5 minutes maximum. Dans un deuxième temps, le candidat est interrogé par le jury qui apprécie ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions du grade.

De manière spécifique, cette épreuve orale entend évaluer « la formation » et le « projet professionnel » pour les candidats de la voie externe, tandis qu'elle évalue « les acquis de l'expérience » pour les candidats de la voie interne et ceux de la troisième voie.

Les membres du jury ont été attentifs à poser des questions de natures variées, avec notamment des mises en situation professionnelle, que ce soit des questions permettant d'évaluer les connaissances du candidat, des questions plus transversales sur l'environnement territorial, des questions liées au parcours du candidat ou encore des questions permettant d'évaluer le potentiel et les facultés du candidat en matière de management et d'organisation de service.

Les notes se répartissent ainsi:

	EXTERNE	INTERNE	3^{ème} CONCOURS
Moyenne	12.17/20	12.63/20	11.06/20
Ecart entre les notes	4 et 18/20	5 et 18/20	6 et 18/20
Nombre de notes supérieure ou égale à 10/20	69 (82,14 %)	97 (81.5 %)	28 (71.79 %)

Les examinateurs soulignent les points suivants :

- L'exposé est l'occasion de valoriser un parcours, un projet et de faire la preuve d'une réelle motivation à occuper le grade de rédacteur territorial. Certains candidats n'ont pas su valoriser leurs expériences extra-professionnelles. Les candidats ont tout intérêt à bien préparer cet exercice d'une durée limitée (5 minutes maximum). Cependant, ils ne doivent pas réciter cet exposé, mais l'appréhender avec un minimum de personnalité et de spontanéité.
- Il est attendu de la part des candidats de bien connaître les missions afférentes à ce cadre d'emplois et de faire la preuve d'un positionnement adapté.
- Globalement, les candidats de cette session sont d'un bon niveau. Ils se sont particulièrement préparés à cet entretien.
- Certains candidats pourront prétendre très rapidement à un emploi de catégorie supérieure.
- Les points faibles des autres candidats portent sur un manque de connaissance de l'environnement territorial et professionnel, des difficultés à s'extraire de leur contexte professionnel actuel et à se positionner en tant qu'encadrant.

Le 10 décembre 2015, après délibération, le jury a fixé les seuils d'admission et a arrêté la liste des candidats définitivement admis.

Le jury a constaté la différence de niveau entre les différents concours au regard du nombre de postes ouverts. Le seuil fixé pour le troisième concours a permis de transférer 3 postes. Deux postes ont été attribués au concours interne et un au concours externe, et ce dans la limite réglementaire.

Avec ce transfert, le seuil d'admission du 3^{ème} concours est identique à celui du concours externe, mais reste inférieur à celui du concours interne.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à
Monsieur le Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

La présidente du jury, Mme Isabelle CAILLETON.